

Le 10 juillet 2023

Au nom des organisations soussignées

A l'attention de :

Ministres de l'Environnement de tous les États Membres de l'UE

Ministres de l'Agriculture de tous les États Membres de l'UE

Ministres des Finances de tous les États Membres de l'UE

(Voir l'Annexe A. pour la liste complète des destinataires)

Appel aux États Membres de l'UE pour qu'ils prennent des mesures urgentes afin de mettre en œuvre et d'appliquer correctement le Règlement de l'UE sur les Produits Exempts de Déforestation (EUDR)

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Nous, les organisations soussignées, félicitons l'UE et ses États Membres pour l'adoption historique du Règlement de l'UE sur les Produits Exempts de Déforestation (EUDR).¹ Comme vous le savez, l'EUDR interdit que certains produits liés à la déforestation ou à la dégradation des forêts dans le monde soient mis sur le marché de l'UE ou exportés depuis celui-ci, et exige des importateurs et des grands détaillants qu'ils prennent des mesures pour minimiser tout risque que leurs produits soient liés à une telle destruction.

Lorsque la loi est entrée en vigueur le 29 juin 2023, plus de 150 organisations de la société civile ont signé une [déclaration](#) décrivant les obligations des États Membres au cours des 18 premiers mois d'application de la loi.

Nous, les organisations soussignées, écrivons aujourd'hui pour souligner une fois de plus que la mise en œuvre et l'application correctes de l'EUDR dans chaque État Membre de l'UE est une priorité majeure. Sans cela, l'EUDR est vouée à l'échec.

Nous vous demandons donc de mettre en place une agence de contrôle compétente et fonctionnellement indépendante, d'allouer des ressources suffisantes, d'adopter des sanctions nationales sévères, de veiller à l'application cohérente de la loi, d'assurer la formation et la sensibilisation, et de coopérer avec les pays tiers.

Le règlement reconnaît que l'expansion des terres agricoles, en particulier en ce qui concerne les produits de base énumérés à l'Annexe I, se produit à un rythme alarmant, aggravant le changement climatique et la perte de biodiversité. Pour inverser ces tendances, il est absolument essentiel de réussir à atteindre l'objectif du règlement qui est de freiner la déforestation et la dégradation des forêts provoquées par la consommation et la production de l'UE.

L'EUDR est la première loi de ce type au niveau mondial. Elle servira de référence internationale importante pour les autres grands consommateurs de « produits de base à risque pour les forêts ».

¹ Journal Officiel de l'Union Européenne. « Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation hors de l'Union de certaines marchandises et de certains produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le Règlement (UE) n° 995/2010. » EUR-Lex, 2023. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L:2023:150:TOC>.

Il n'y aura pas de temps pour les essais et les erreurs. Le climat et la biodiversité de la planète sont au bord du gouffre et les scientifiques ont lancé un « dernier avertissement » sur la crise climatique.² La Présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré que la lutte contre le changement climatique était « la plus grande responsabilité et la plus grande opportunité de notre époque. »³

L'expérience passée montre qu'il est essentiel que, dès le premier jour, les États Membres fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en œuvre et appliquer correctement l'EUDR. Le Règlement sur le Bois de l'UE (RBUE), qui a inspiré l'EUDR et qui est appelé à le remplacer, visait à mettre un terme aux importations en Europe de bois récolté illégalement. Il est entré en vigueur il y a dix ans, mais selon l'étude réalisée par l'UE en 2021, il n'a eu « aucun effet significatif sur le volume de bois importé à partir de sources connues à haut risque. »⁴ Depuis l'entrée en vigueur du RBUE, les ONG et les journalistes ont eux aussi dénoncé à maintes reprises des cas d'importation de bois illégal.⁵

En bref, le RBUE n'a pas atteint son objectif. Nous ne pouvons pas nous permettre que l'EUDR suive la même voie.

L'une des principales causes de cet échec, identifiée dans l'étude 2021 de l'UE, est le manque de cohérence entre les États Membres en ce qui concerne les contrôles de conformité et les sanctions imposées en cas d'infraction aux règles. De nombreux membres du personnel des autorités compétentes en matière de RBUE font de leur mieux, mais ils travaillent dans un environnement impossible. Ils ne disposent pas de ressources suffisantes, sont découragés d'appliquer les sanctions les plus graves, sont paralysés par des procureurs et des juges qui ne sont pas suffisamment formés à la question et sont affaiblis par l'incapacité d'autres parties du gouvernement à partager l'information.

Pour que l'EUDR ait un impact réel - ce qui est si urgent - chaque État Membre devrait tirer les leçons du RBUE.

² The Guardian. « Le Rapport du GIEC sur la Crise Climatique Lance un Dernier Avertissement sur les 1,5°C. » The Guardian, 20 mars 2023. <https://www.theguardian.com/environment/2023/mar/20/ipcc-climate-crisis-report-delivers-final-warning-on-15c>.

³ Commission Européenne. « Déclaration d'Ouverture en Session Plénière du Parlement Européen par Ursula von der Leyen, Candidate à la Présidence de la Commission Européenne. » Commission Européenne - Espace Presse, 16 juillet 2019. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_19_4230.

⁴ Commission Européenne. « Le CONTRÔLE DE CONFORMITÉ du Règlement (UE) n° 995/2010 du Parlement Européen et du Conseil du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché (le Règlement sur le bois de l'UE) ». EUR-Lex, 31 mars 2021. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52021SC0329&qid=1649327454094>.

⁵ Par exemple, voir : Earthsight. « Timber Linked to Wagner Group » (Le Bois Lié au Groupe Wagner). <https://www.earthsight.org.uk/news/timber-linked-to-wagner-group>; Earthsight. « Complicit in Corruption : How Top Global Brands Import Violent Crime, Environmental Destruction and Corruption » (Complicité dans la corruption : comment les grandes marques mondiales importent les crimes violents, la destruction de l'environnement et la corruption). <https://www.earthsight.org.uk/investigations/complicit-in-corruption>; « The Fixers : Exposing the Shadows of Global Deforestation » (Les Réparateurs : Dévoiler les Ombres de la Déforestation Globale). Earthsight, s.d. <https://www.earthsight.org.uk/news/thefixers>; Earthsight. « Rubber-stamping Repression : How EU governments and a global green label made European furniture buyers complicit in torture » (La Répression à l'Emporte-pièce : Comment les gouvernements de l'UE et un label vert mondial ont rendu les acheteurs de meubles européens complices de la torture). <https://www.earthsight.org.uk/news/rubberstampingrepression>.

La Commission, le Parlement Européen et le Conseil ont déjà jeté les bases de cette démarche. Ils ont veillé à ce que l'EUDR comprenne une série de mesures destinées à améliorer la manière dont les pays de l'UE l'appliquent. Le règlement fixe des nombres minimums obligatoires pour les contrôles de conformité que les autorités des États Membres doivent effectuer, donne des indications spécifiques sur ce qui constitue une sanction suffisamment dissuasive et formalise la coopération avec les autorités douanières. Il contient également des exigences détaillées concernant les informations que les agences nationales chargées de l'application de la législation doivent collecter, fournir à la Commission et publier. Les transgresseurs seront désormais nommés dans une liste publique de jugements définitifs. En outre, les tiers peuvent faire examiner en justice la performance des autorités nationales chargées de l'application de la législation si elles manquent à leurs obligations.

Si ces améliorations sont les bienvenues, elles ne suffiront pas à elles seules à garantir un résultat différent de celui du RBUE. Ce qu'il faut avant tout, c'est la volonté de chaque État Membre de mettre en œuvre correctement et d'appliquer strictement la loi. Il est essentiel que cet engagement soit visible dès le début et qu'il émane des plus hauts responsables des États Membres.

Un autre aspect clé du règlement est l'Article 30, relatif à la coopération avec les pays tiers. Il est essentiel que cette coopération soutienne le développement et la mise en œuvre des systèmes publics de traçabilité des produits agricoles et forestiers des pays producteurs, ainsi qu'une bonne gouvernance forestière. Sans cela, les produits issus de la déforestation pourraient tout simplement être détournés vers d'autres marchés, ce qui nuirait à l'efficacité de la législation.

Afin de garantir l'application effective du Règlement de l'UE sur la Déforestation, nous vous demandons instamment de prendre les mesures immédiates suivantes :

- 1. Envoyer un message clair : Envoyer un message clair et de haut niveau aux autorités compétentes impliquées dans l'application de la loi, indiquant qu'une approche ferme et rigoureuse est attendue et qu'elle sera soutenue. Le message devrait également souligner qu'il faut s'attendre à ce que, dans certains cas, la conformité soit impossible à démontrer et que, dans ce cas, ces marchandises doivent être bloquées sur le marché de l'UE jusqu'à ce que des mesures supplémentaires soient prises.**
- 2. Allouer des ressources suffisantes : Fournir les fonds et le personnel nécessaires aux autorités chargées de l'application de la législation pour qu'elles puissent effectuer des contrôles de conformité rigoureux et mener des enquêtes.**
- 3. Établir des sanctions sévères : Établir des règles nationales strictes afin de fixer des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect de la réglementation. Des sanctions strictes devraient dissuader les entreprises de violer la réglementation.**
- 4. Assurer une application cohérente : Veiller à la cohérence de l'application du règlement au sein de chaque État Membre et à un bon alignement entre les États Membres.**
- 5. Assurer la formation et la sensibilisation : Veiller à ce que le personnel chargé de la mise en œuvre et de l'application du règlement soit bien formé aux aspects techniques et juridiques de la loi. Il s'agit notamment du personnel des autorités compétentes ainsi que des magistrats et des procureurs. Organiser des campagnes de sensibilisation et faire pression pour que la loi soit respectée.**
- 6. Coopérer avec les pays tiers : Soutenir le développement et la mise en œuvre des systèmes publics de traçabilité des produits agricoles et forestiers des pays producteurs, ainsi qu'une gouvernance forestière saine, afin de garantir que la loi atteindra son objectif de**

contribuer à mettre fin à la déforestation, à la dégradation des forêts et aux violations des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mentionnées.

Une analyse juridique détaillée des principales obligations des États Membres de l'UE en vertu de la directive EUDR est disponible⁶ et soutiendrait les efforts des autorités dans l'accomplissement de leur mandat.

Nous vous demandons instamment de prendre des mesures décisives. Les conséquences de l'inaction sont désastreuses, non seulement pour les forêts et la biodiversité, mais aussi pour le climat et le bien-être des communautés qui dépendent de ces écosystèmes.

Nous sommes prêts à collaborer avec vous dans la mise en œuvre et l'application du Règlement de l'UE sur les Produits Exempts de Déforestation afin de contribuer à la réalisation de son potentiel de transformation.

Organisations soussignées:



BirdLife Sweden, Suède

Canopée, France

Comité Schone Lucht, Pays-Bas

Deutsche Umwelthilfe e.V., Allemagne

EarthSight, Royaume-Uni

Ecologistas en Acción, Espagne

⁶ ClientEarth. « The New EU Deforestation-Free Products Regulation: Key Obligations for EU Member States » (Le nouveau règlement de l'UE sur les produits exempts de déforestation : principales obligations pour les États Membres de l'UE). ClientEarth, s.d. <https://www.clientearth.org/latest/documents/the-new-eu-deforestation-free-products-regulation-key-obligations-for-eu-member-states/>.

Ecumenical academy (Ekumenická akademie), République tchèque
Environmental Investigation Agency (EIA), Royaume-Uni
Fern, Belgique
Focus Association for Sustainable Development, Slovénie
Forests of the World, Danemark
Forum Ökologie & Papier, Allemagne
Green Transition Denmark, Danemark
Harvest, Norvège
Imaflora, Brésil
Latvian Ornithological Society, Lettonie
Leefmilieu, Pays-Bas
Mighty Earth, États-Unis
NGO ForestCom, Ukraine
Nyt Europa, Danemark
One tree one nose, Ouganda
Palm oil watch, République tchèque
Polski Klub Ekologiczny w Krakowie Koło Miejskie w Gliwicach, Pologne
Protect the Forest, Suède
Rainforest Foundation Norway, Norvège
ROBIN WOOD e.V., Allemagne
Save Estonia's Forests, Estonie
Save-Elephants, z.s., République tchèque
Südwind, Autriche
ZERO - Associação Sistema Terrestre Sustentável, Portugal

Annexe A.

Liste complète des destinataires auxquels la lettre sera envoyée tout au long de l'été :

Autriche : Mme Leonore Gewessler, Ministre Fédéral de l'Action pour le Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie ; M. Norbert Totschnig, Ministre Fédéral de l'Agriculture, des Forêts, des Régions et de la Gestion de l'Eau ; et M. Magnus Brunner, Ministre Fédéral des Finances.

Belgique : Mme Zakia Khattabi, Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement Durable et du Green Deal ; et M. David Clarinval, Ministre des Classes Moyennes, des PME, des Indépendants, de l'Agriculture, de l'Intégration Sociale et de la Politique des Grandes Villes ; et Vincent Van Peteghem, Ministre des Finances.

Bulgarie : M. Julian Popov, Ministre de l'Environnement et de l'Eau ; M. Kiril Vatev, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ; et M. Assen Vassilev, Ministre des Finances.

Croatie : M. Davor Filipović, Ministre de l'Économie et du Développement Durable ; Mme Marija Vučković, Ministre de l'Agriculture ; et M. Marko Primorac, Ministre des Finances.

Chypre : M. Petros Xenophontos, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement ; et M. Makis Keravnos, Ministre des Finances.

République Tchèque : M. Petr Hladík, Ministre de l'Environnement ; M. Marek Výborný, Ministre de l'Agriculture ; et M. Zbyněk Stanjura, Ministre des Finances.

Danemark : M. Magnus Heunicke, Ministre de l'Environnement ; M. Jacob Jensen, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ; et M. Nicolai Wammen, Ministre des Finances.

Estonie : M. Kristen Michal, Ministre du Climat ; M. Madis Kallas, Ministre des Affaires Régionales ; et M. Mart Võrklaev, Ministre des Finances.

Finlande : M. Kai Mykkänen, Ministre de l'Environnement ; M. Kai Mykkänen, Ministre de l'Environnement et du Changement Climatique ; Mme Sari Essayah, Ministre de l'Agriculture et des Forêts ; et Mme Riikka Purra, Ministre des Finances.

France : M. Christophe Béchu, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires ; M. Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ; et M. Bruno Le Maire, Ministre des Finances.

Allemagne : Mme Steffi Lemke, Ministre Fédérale de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité Nucléaire et de la Protection des Consommateurs ; M. Cem Özdemir, Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture ; et M. Christian Lindner, Ministre des Finances.

Grèce : M. Thodoros Skylakakis, Ministre de l'Environnement et de l'Énergie ; M. Eleftherios Avgenakis, Ministre du Développement Rural et de l'Alimentation ; et M. Kostis Hatzidakis, Ministre de l'Économie Nationale et des Finances de la Grèce.

Hongrie : Mme Anikó Raisz, Ministre d'État pour les Affaires Environnementales et l'Économie Circulaire, Ministère de la Technologie et de l'Industrie ; Dr István Nagy, Ministre de l'Agriculture ; et M. Mihály Varga, Ministre des Finances.

Irlande : M. Eamon Ryan, Ministre de l'Environnement, du Climat, des Communications et des Transports ; M. Charlie McConalogue ; Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine ; et M. Michael McGrath, Ministre des Finances.

Italie : M. Gilberto Pichetto Fratin, Ministre de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique ; M. Francesco Lollobrigida, Ministre de l'Agriculture ; et M. Giancarlo Giorgetti, Ministre de l'Économie et des Finances.

Lettonie : M. Māris Sprindžuks, Ministre de la Protection de l'Environnement et du Développement Régional ; M. Didzis Šmits, Ministre de l'Agriculture ; et M. Arvils Ašeradens, Ministre des Finances.

Lituanie : M. Simonas Gentvilas, Ministre de l'Environnement ; M. Kęstutis Navickas, Ministre de l'Agriculture ; et Mme Gintarė Skaistė, Ministre des Finances.

Luxembourg : Mme Joëlle Welfring, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable ; M. Claude Haagen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural ; et Mme Yuriko Backes, Ministre des Finances.

Malte : Mme Miriam Dalli, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Entreprise ; M. Sharlo Camilleri, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et des Droits des Animaux ; et Mme Clyde Caruana, Ministre des Finances et de l'Emploi.

Pays-Bas : Mme Vivianne Heijnen, Secrétaire d'État à l'infrastructure et à l'eau ; M. Piet Adema, Ministre de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des Aliments ; et Mme Sigrid Kaag, Ministre des Finances.

Pologne : Mme Anna Moskwa, Ministre du Climat et de l'Environnement ; M. Robert Telus, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ; et Mme Magdalena Rzeczkowska, Ministre des Finances.

Portugal : M. Duarte Cordeiro, Ministre de l'Environnement et de l'Action pour le Climat ; Mme Maria do Céu, Antunes, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ; et M. Fernando Medina, Ministre des Finances.

Roumanie : M. Barna Tănczos, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts ; M. Florin-Ionuț Barbu, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ; et M. Marcel Ioan Boloș, Ministre des Finances.

Slovaquie : M. Milan Chrenko, Ministre de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie ; Prof. Jozef Bireš, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ; et M. Michal Horváth, Ministre des Finances.

Slovénie : M. Uroš Brežan, Ministre des Ressources Naturelles et de l'Aménagement du Territoire ; Mme Irena Šinko, Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation ; et M. Klemen Boštjančič, Ministre des Finances.

Espagne : Mme Teresa Ribera Rodríguez, Ministre de la Transition Écologique et du Défi Démographique ; M. Luis Planas, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation ; et Mme María Jesús Montero Cuadrado, Ministre des Finances et de la Fonction Publique.

Suède : Mme Romina Pourmokhtari, Ministre du Climat et de l'Environnement ; M. Peter Kullgren, Ministre des Affaires Rurales ; et Mme Elisabeth Svantesson, Ministre des Finances.